

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 6 AVRIL 2016

SOMMAIRE

- 1) Il accuse...
- 2) La fourberie du PS
- 3) Tous pourris
- 4) Le FN aussi dans la panama
- 5) La double pression
- 6) Il doit un peu plus se...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Loi Travail: la menace de Force Ouvrière



Jean-Claude Mailly songe à une action en justice - Patrick Kovarik - AFP

Jean-Claude Mailly a écrit un courrier à la ministre Myriam El Khomri, l'accusant de ne pas avoir rempli certaines obligations pour pouvoir présenter sa loi portant la réforme du marché du travail. Dans cette lettre, révélée par le Parisien, il menace de saisir la justice.

Le feuilleton autour du projet de loi Travail connaît de nouvelles péripéties. Ce mardi 5 avril, l'examen du texte débute au niveau de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. En parallèle, lycéens et étudiants sont une nouvelle fois appelés à battre le pavé pour protester contre ce projet de loi.

Par ailleurs, Force Ouvrière ouvre un nouveau front contre ce texte. Dans un courrier révélé par le Parisien, le numéro un du syndicat, Jean-Claude Mailly accuse la ministre du Travail Myriam El Khomri de ne pas avoir respecté...le Code du travail! Et de pas avoir ainsi suivi la bonne procédure pour présenter son texte.

"C'est un flagrant délit d'omission ! La procédure n'a pas respecté l'article L 1 du Code du travail. J'en ai la preuve ", indique-t-il au quotidien francilien. Le leader syndical a ainsi écrit ce courrier à la ministre pour lui en faire part.

Vers une actions en justice?

Explication: l'article L1 du Code du travail stipule que le gouvernement, quand il envisage un projet de réforme qui "porte sur les relations individuelles et collectives du travail" doit faire en sorte que le texte fasse "l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs".

Problème: les syndicats estiment n'avoir jamais été mis au courant du contenu exact du projet de loi avant qu'un avant-projet ne fuite dans la presse. Interrogée le 29 mars dernier par le député UDI Arnaud Richard sur ce sujet, Myriam El Khomri avait assuré que la procédure avait pourtant bien été respectée. "Le 16 septembre, j'ai adressé une lettre à tous les partenaires sociaux pour les inviter à négocier", a-t-elle affirmé, indiquant avoir essuyé un refus de la part des syndicats.

Depuis, Jean-Claude Mailly a eu vent de la question posée par le député UDI. Le numéro un de FO affirme que la lettre du 16 septembre évoquée par la ministre invitait en fait les syndicats à débattre autour du rapport

Combrexelle. Ce qui n'aurait ainsi, selon lui, rien à voir avec le projet de loi Travail.

"Il s'avère, Madame la ministre que cette lettre ne répond pas à l'obligation précitée", conclut-il dans sa missive adressée à Myriam El Khomri. Et Jean-Claude Mailly de menacer: "vous comprendrez que la procédure n'a donc pas respecté l'article L1 du Code du travail et que, dans ces conditions, Force Ouvrière se réserve le droit d'ester en justice ».

Par J.M.



LAPRESSEENREVUE.EU

II) Le PS veut limiter le nombre de candidats en 2017

Par Lénaïg Bredoux et christophe Gueugneau

Les députés votent ce mardi 5 avril sur la proposition de loi organique modifiant les règles de l'élection présidentielle, notamment les modalités du parrainage et le temps de parole médiatique garanti à chaque candidat. Ce texte est passé inaperçu malgré la contestation des formations minoritaires.

C'est la lecture de la dernière chance. Mardi 5 avril, les députés devront voter sur la proposition de loi organique concernant les règles de l'élection présidentielle, et notamment les 500 parrainages et le temps de parole garanti à chaque candidat. La proposition de loi (à retrouver ici dans son intégralité) vise à rendre plus difficile la candidature à l'élection présidentielle, dès le scrutin de 2017. « Lors de chaque élection présidentielle, des contestations alimentent des polémiques récurrentes : le système des

parrainages est mis en cause, les contraintes imposées aux médias audiovisuels sont critiquées, la pertinence des règles sur les sondages et sur la divulgation des résultats est interrogée, expliquent les défenseurs du texte. Mais si la controverse est parfois vive pendant quelques semaines, elle s'estompe une fois la campagne terminée, pour ne resurgir que cinq ans plus tard, alors qu'il est trop tard pour changer les règles du jeu. »

La proposition stipule que les 500 parrainages d'élus nécessaires pour se présenter devront désormais être envoyés directement par le maire lui-même (ou le conseiller départemental, ou l'adjoint au maire...) au Conseil constitutionnel, et par la seule voie postale. Le texte, élaboré par le député PS Jean-Jacques Urvoas, avant qu'il ne soit nommé ministre de la justice, prévoit également que le conseil constitutionnel publie, en temps réel, deux fois par semaine, les parrainages qui lui ont été adressés, et qu'ils soient tous rendus publics.

Jusqu'à-là, l'équipe d'un candidat pouvait transmettre elle-même un parrainage, et il pouvait être envoyé en préfecture. Surtout, les fameuses signatures, que les candidats des partis qui n'ont que très peu d'élus passent de longs mois à récolter, n'étaient pas toutes publiées : jusqu'à présent, pour chaque candidat, n'étaient rendus publics que 500 noms tirés au sort par le Conseil constitutionnel.

La proposition de loi défendue par le PS modifie également les règles concernant le temps de parole des candidats en remplaçant l'actuel principe de stricte égalité par celui d'équité. Concrètement, dans la période « intermédiaire » entre la publication au Journal officiel de la liste des candidats validée par le Conseil constitutionnel et l'ouverture de la campagne officielle, où l'égalité continuera de prévaloir, les chaînes de télévision et les radios ne seront plus contraintes d'interviewer ou de couvrir de la même manière toutes les campagnes. En 2012, cette période intermédiaire avait duré trois semaines.

Le texte change également les horaires d'ouverture des bureaux de vote jusqu'à au moins 19 heures, contre 18 heures aujourd'hui dans les petites communes. L'objectif : éviter que les premiers sondages sortis des urnes ne circulent, notamment sur les réseaux sociaux, avant même la clôture du scrutin.

Dans sa première version, la proposition de loi organique prétendait également réduire à six mois, au lieu d'un an, la période durant laquelle sont comptabilisées les recettes et les dépenses électorales ayant vocation à figurer dans les comptes de campagne des candidats à l'élection présidentielle (lire l'article de Mathilde Mathieu). Cette disposition avait aussitôt provoqué une vive polémique et avait été retirée dès la première lecture à l'Assemblée.

Le PS n'a pas profité de ce débat pour enfin s'emparer d'une autre proposition de loi encadrant l'usage des sondages et renforçant la transparence imposée aux instituts, portée par le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur et le sénateur LR Hugues Portelli, adoptée par le Sénat en 2011 et toujours pas mise à l'ordre du jour de l'Assemblée.

En revanche, les mesures visant à limiter le nombre de candidatures ont été adoptées par les députés – la deuxième lecture a eu lieu à la veille du week-end de Pâques, dans un hémicycle quasiment vide... Le 24 mars, seuls onze élus PS ont voté pour (voir ci-dessous). Les élus LR (ex-UMP) présents se sont abstenus, alors que les communistes, les écologistes, les Radicaux de gauche et les centristes de l'UDI ont voté contre.

L'Assemblée nationale modifie les règles de l'élection présidentielle Actarus Casper

<https://www.facebook.com/Croah.fr/>

Le Sénat a quant à lui rejeté en bloc le texte : la majorité de droite voulait préserver le principe d'égalité dans la période intermédiaire de la campagne et imposer un horaire unique de fermeture des bureaux de vote à 19 heures (et non 19 heures ou 20 heures). Ce sont donc les députés qui auront le dernier mot mardi 5 avril. Mais pour que la proposition de loi organique puisse être mise en œuvre, elle devra recueillir la majorité absolue des députés, soit 289 voix. Une gageure alors que les groupes minoritaires y sont opposés, et que les députés LR devraient suivre l'avis de leurs camarades du Sénat.

Mardi, le chef de file des députés Front de gauche, le communiste André Chassaigne, le patron des centristes Philippe Vigier et Nicolas Dupont-Aignan ont même prévu de faire estrade commune dans les couloirs de l'Assemblée pour dénoncer un texte qu'ils considèrent être une atteinte au pluralisme démocratique. Rare députée présente lors du vote à l'Assemblée le 24 mars, Isabelle Attard n'avait pas caché sa colère. « Vous avez choisi de supprimer la règle là où il aurait fallu renforcer le gendarme, avait-elle lancé. Vous irez encore verser des larmes de crocodile sur le taux d'abstention en hausse. »

Dans un communiqué, EELV dénonce « un verrouillage en règle du système par la loi du plus

fort et une atteinte au pluralisme démocratique ». Pour les écologistes, le nouveau système organisant le temps de parole « affaiblira naturellement les candidats éventuellement issus de la société civile et hors du système des partis dits de gouvernement. Cette règle donnera en revanche un boulevard au parti d'extrême droite et cantonnera le débat dans un huis clos à trois (LR, PS et FN) qui verrouillera toujours plus notre démocratie ».

Le PCF dénonce également « un nouveau coup porté au pluralisme », tout comme le président du groupe des radicaux à l'Assemblée, Roger-Gérard Schwartzberg. « On demande au législateur de s'adapter aux intérêts commerciaux des grands médias alors que ce devrait être le contraire, regrette-t-il. Cinq semaines sur cinq ans, ce n'est quand même pas une contrainte extraordinaire. » Il reproche à la règle de l'équité de « figer l'ordre électoral établi » et « d'opérer une seconde sélection » entre les candidats, après celle des 500 parrainages d'élus.

Le Front national dénonce lui aussi le changement de règle des parrainages. Dans un communiqué, le parti d'extrême droite estime que « cela créera un obstacle important à l'expression de la pluralité des opinions de la société française lors de l'élection présidentielle, moment le plus fort de la vie démocratique de notre pays ».

Dans une lettre aux parlementaires citée par L'Humanité, Jean-Luc Mélenchon, lui-même candidat à la présidentielle, écrivait la semaine dernière : « Ne croyez pas qu'en cherchant à empêcher des candidatures vous éliminerez ce qu'elles veulent incarner. Ne pensez pas qu'une telle manœuvre puisse rester impunie. Pensez à ce qui adviendrait pour notre démocratie si la manœuvre en cours aboutissait. Les responsables PS qui sont à l'initiative de ce texte aimeraient notamment se débarrasser de ma candidature pour l'élection présidentielle de 2017 par ce moyen. » Sur le temps de parole, le cofondateur du Parti de gauche écrivait : « L'allongement de la période dite "d'équité" laissera libre cours aux connivences entre certains partis et certaines rédactions audiovisuelles et privera les citoyens d'une information loyale et égale sur tous les candidats. »

Dans une lettre qu'il a lui aussi adressée aux députés, Nicolas Dupont-Aignan, du parti de droite Debout la France, est sur la même ligne : « Cinq semaines d'égalité du temps de parole sur les deux cent soixante que compte un

un quinquennat, cette dose homéopathique de démocratie serait encore excessive aux yeux de nos docteurs en politologie ! Faute de faire baisser la fièvre, on truque le thermomètre ! » Il demande solennellement aux députés de « repousser cette nouvelle atteinte à nos institutions et à la crédibilité de nos élections » à l'occasion du vote mardi 5 avril. Une pétition citoyenne lancée sur Change.org il y a une semaine recueille ce lundi soir 65 000 signatures s'opposant au vote de cette loi.

mediapart.fr

III) Le FN rattrapé par les Panama Papers : les montages offshore des proches de Marine Le Pen



Marine Le Pen lors d'une conférence de presse à l'issue du Congrès de Europe des nations et des libertés, à Milan, le 29 janvier 2016. (AFP / GIUSEPPE CACACE)

"Le Monde" livre le détail du système offshore sophistiqué mis en place par l'homme d'affaires Frédéric Chatillon et l'expert-comptable Nicolas Crochet pour exfiltrer de l'argent de France.

"Un système offshore sophistiqué a été mis en place entre Hong Kong, Singapour, les îles Vierges britanniques et le Panama" par des proches de Marine Le Pen, affirme mardi 5 avril "Le Monde", en s'appuyant sur les documents des Panama Papers.

Selon le quotidien, ce système, "organisé par le premier cercle de fidèles de la présidente du Front national", "a été utilisé pour sortir de l'argent de France, au moyen de sociétés-écrans et de fausses factures avec la volonté d'échapper aux services

antiblanchiment français ».

Chatillon au premier plan

Au cœur du dispositif, Frédéric Chatillon, ex-dirigeant du Groupe union défense (GUD), organisation étudiante d'extrême droite, et ami de longue date de Marine Le Pen. "Son entreprise, Riwal, est devenue le principal prestataire du FN pour la communication lors des campagnes électorales et, en 2012, son prestataire exclusif", rappelle "Le Monde".

Le journal explique comment Frédéric Chatillon a monté un système offshore aux nombreuses ramifications – "avec le concours de Nicolas Crochet", un expert-comptable également proche du FN – dans le but d'investir discrètement à hauteur de 316.000 euros dans la société d'un de ses amis, Pascal Xatart, basée à Singapour.

Fausse factures

Unanime France, "une entreprise liée à Riwal et au FN" est parvenue à investir dans Giift, la société de Xatart, via une société-écran baptisée Time Dragon, basée à Hong Kong, mais en fait domiciliée aux îles Vierges britanniques par Mossack Fonseca.

Il fallait que Time Dragon "puisse réceptionner les fonds français. Sans attirer l'attention", poursuit "Le Monde", selon lequel la société-écran a bénéficié d'un versement de Ever Harvest, "une des sociétés offshore hongkongaises" du frère de Nicolas Crochet.

Ever Harvest avait précédemment elle-même reçu de l'argent de la part d'Unanime France correspondant à une facture "censée régler la réalisation des sites internet du Rassemblement Bleu Marine pour les législatives". Sauf que ce service a été réalisé par un autre prestataire, il s'agit donc d'une "fausse facture", affirme "Le Monde".

Chatillon prend les devants

Pressentant ses révélations du "Monde", Frédéric Chatillon a pris les devants, publiant lundi sur Facebook un long billet dédouanant le FN : "Voilà l'histoire d'une entreprise française qui a investi en toute légalité en Asie. Bien évidemment, le Front national n'a rien à voir ni de près ni de loin avec cette affaire privée."

Lundi sur i-Télé, Florian Philippot, vice-président du FN, a affirmé que ni son parti ni Marine Le Pen n'avaient de compte offshore" ou de "compte au Panama".

"Tout cela est parfaitement légal", a ajouté Florian Philippot lorsqu'il a été interrogé sur les déclarations de Frédéric Chatillon. "De toute façon M. Chatillon n'a aucune responsabilité au FN", a-t-il ajouté.

"Tout ce qui sera fait pour essayer de relier cela au FN ou à Marine Le Pen cela sera tout simplement de la diffamation", a-t-il dit.

E.H. avec AFP-Journaliste

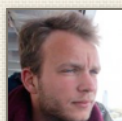


IV) Panama Papers : le FN également mouillé ?



Panama Papers : le FN mouillé ? (Thibault Camus/AP/SIPA)

Le parti d'extrême droite figure-t-il dans la liste des évadés fiscaux révélée par les Panama Papers ? Frédéric Chatillon, un proche de Marine Le Pen, a pris les devants sur Facebook.



Edouard Lamort

Le Panama va-t-il mettre à mal les espoirs présidentiels de Marine Le Pen et du Front national ? Le nom du parti de la famille Le Pen est évoqué dans le plus gros scandale d'évasion

fiscale de l'histoire, les "Panama Papers", dévoilé par "Le Monde" et 106 journaux internationaux depuis dimanche 3 avril.

Interrogé par France Inter, le directeur du "Monde", Jérôme Fenoglio, a indiqué que son quotidien révélerait mardi "le nom d'un grand parti politique français" impliqué dans le scandale d'évasion fiscale où se côtoient déjà des responsables politiques de tous les continents, milliardaires en vue, pontes du football mondial ou anonymes. Plus loin dans l'interview, lorsqu'on lui demande malicieusement si le parti en question est un parti "national", le patron du "Monde" opine.



France Inter @franceinter
.@lemondefr #PanamaLeaks #le79inter : "Un parti national français serait aussi impliqué."

Des révélations auxquelles le Front national a répondu plus tard dans la journée par l'intermédiaire un communiqué de presse lapidaire:

"Les prétendues 'révélations' autour du scandale des 'Panama Papers' n'ont fondamentalement rien de nouveau et sont symptomatiques des vices d'un système qui porte un nom bien connu : la mondialisation sauvage."

Le FN fait bloc

Contacté par "l'Obs", le trésorier du parti et conseiller régional d'Île-de-France Wallerand de Saint-Just réfute toute allégation de défense anticipée qui pourrait confirmer une implication de son parti politique dans cette affaire.

"Le communiqué ne préfigure en rien d'une stratégie de défense."

Pour le directeur de la communication du FN, Alain Vizier, le parti et sa patronne, Marine Le Pen, ne sont "absolument pas inquiets ni concernés".

Dans un communiqué publié lundi soir, le parti affirme n'être "pas impliqué dans l'affaire des 'Panama papers'" et prévient qu'il "ne tolérera pas que des amalgames soient faits sur son dos".

Frédéric Chatillon, le caillou dans la chaussure frontiste ?

Le patron de la société Riwal et proche de Marine Le Pen Frédéric Chatillon a lui aussi pris les devants, sur d'éventuelles révélations et dédouané le FN, dans un billet publié sur Facebook.

Frédéric Chatillon

Décidément, je crois que ça va être ma semaine de buzz !

Après ma photo avec Yann Moix, j'aurai droit demain aux honneurs du Monde dans l'affaire de #Panamapapers. Deux journalistes, Simon Piel et Anne Michel m'ont interrogé il y a quelques semaines, par le biais de mon avocat, sur des investissements que j'avais pu réaliser en Asie. C'est vrai que le sujet est sexy et ma proximité avec le FN le rend encore plus. J'ai bien entendu mis à disposition de ces deux journalistes les documents prouvant la parfaite légalité de ces opérations.

Comme j'ai l'impression que le but de ces journalistes est de créer le trouble et la suspicion, je vais prendre les devants pour m'« auto-scooper » et éviter de laisser se développer d'extravagants fantasmes.

A l'automne 2012, les associés de la société Unanime et moi-même avons décidé d'investir en Asie une partie des bénéfices (300KE) que la société avait déjà réalisés au cours de l'année 2011. Nous avons choisi l'Asie qui offrait les perspectives de rentabilité les plus attrayantes. Au surplus, nous avons aussi cherché à échapper à la pression médiatique habituelle en France.

Il a été convenu que la société Unanime utiliserait une structure juridique en Asie pour ce faire. La condition de ma collaboration était que ma société prendrait, progressivement, une participation minoritaire dans Unanime France afin de pouvoir bénéficier à terme, des profits éventuels liés à ces investissements en Asie.

Nous avons convenu de localiser le véhicule d'investissement à Hong Kong, en raison d'une part de son caractère stratégique pour des investissements en Asie en général et en Chine en particulier, et d'autre part du caractère strict et clair des normes qui s'y appliquent en matière de comptabilité, commissariat aux comptes et autres obligations légales.

Des conseils juridiques locaux nous conseillèrent fin 2012, plutôt que de créer une société ad hoc, de racheter une structure juridique préexistante, sans activité, et ce pour un prix symbolique, ce procédé de « package » étant courant à Hong Kong (la société Time Dragon, elle-même détenue et dirigée par une BVI, Harson). Il semble que cette BVI ait été créée à l'origine par le fameux cabinet Mossack Fonseca, mais nous n'avons jamais eu de contact direct avec celui-ci, tout ayant été géré par un cabinet Hong-Kongais.

En Mai 2013, la société Unanime France est ainsi devenue actionnaire unique de Time Dragon en remplacement d'Harson. En 2014, Time Dragon changea de raison sociale pour devenir Unanime Asia.

La BVI Harson fut ensuite dissoute courant 2014, n'ayant plus d'utilité. La BVI Harson n'a jamais eu de compte en banque et a uniquement servi à porter les parts de la société Time Dragon pendant 6 mois.

Unanime France a payé les impôts qu'elle devait et a officiellement investi une partie de ses bénéfices dans une filiale à Hong Kong (qui apparaît dans sa liasse fiscale 2013 – formulaire n°2059-G).

Unanime France a fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les années concernées et n'a fait l'objet d'aucun redressement en matière d'impôt sur les sociétés.

Unanime Asia est toujours en activité, continue à investir, dépose ses comptes et est soumise au contrôle de Commissaires aux Comptes en respectant les lois en vigueur.

Voilà l'histoire d'une entreprise française qui a investi en toute légalité en Asie. Bien évidemment, le Front national n'a rien à voir ni de près ni de loin avec cette affaire privée.

Cet aspect de « l'affaire Jeanne » avait déjà été longuement abordée lors de l'instruction et avait fait l'objet d'articles de presse. La bombe à retardement ressemble plutôt à un pétard mouillé.

La société Unanime Asia (ex Time Dragon) est soumise au contrôle de commissaires au compte à Hong Kong. Elle est parfaitement en règle aussi bien au niveau du droit Hong Kongais qu'au niveau du droit Français. Il faut peut être aussi rappeler que Hong Kong ne figure pas sur la liste des Etats non coopératifs et donc n'est pas un paradis fiscal.

Les noms improbables "Time Dragon" et "Harson" sont bien la preuve que je ne les ai pas choisis... le package est un tout émoticône smile

BVI : British Virgin Islands

"J'aurai droit demain [mardi] aux honneurs du Monde dans l'affaire de #Panamapapers ", écrit-il sur sa page Facebook, au sujet d'investissements réalisés en Asie.

"J'ai bien entendu mis à disposition de ces deux journalistes les documents prouvant la parfaite légalité de ces opérations", poursuit-il.

Riwal est une société qui réalise des prestations de communication pour des candidats FN. Son patron Frédéric Chatillon est mis en examen pour financement illégal de parti dans le cadre d'une enquête sur la présidentielle et les législatives de 2012.

Le rachat d'une société préexistante à Hong Kong

"Je vais prendre les devants pour m'"auto-scooper' et éviter de laisser se développer d'extravagants fantasmes", explique, toujours sur son compte Facebook, Frédéric Chatillon.

"A l'automne 2012, les associés de la société Unanime et moi-même avons décidé d'investir en Asie une partie des bénéfices que la société avait déjà réalisés au cours de l'année 2011", détaille-t-il.

De fil en aiguille, "des conseils juridiques locaux nous conseillèrent fin 2012, plutôt que de créer

une société ad hoc, de racheter une structure juridique préexistante, sans activité, et ce pour un prix symbolique, ce procédé de 'package' étant courant à Hong Kong.

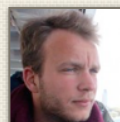
"Il semble que cette BVI, [c'est-à-dire une société des Iles Vierges britanniques, British Virgin Island, NDLR] ait été créée à l'origine par le fameux cabinet Mossack Fonseca, mais nous n'avons jamais eu de contact direct avec celui-ci, tout ayant été géré par un cabinet Hong-Kongais", ajoute-t-il.

"Voilà l'histoire d'une entreprise française qui a investi en toute légalité en Asie. Bien évidemment, le Front national n'a rien à voir ni de près ni de loin avec cette affaire privée".

La justice française ouvre une enquête préliminaire

Des déclarations qui seront vérifiées par la justice française. Cette dernière a ouvert, lundi 4 avril, une enquête préliminaire pour "blanchiment de fraudes fiscales aggravées", à la suite des révélations, a annoncé le parquet national financier dans un communiqué.

Les systèmes d'évasion fiscale dévoilés dans cette vaste enquête journalistique internationale sont "susceptibles de concerner des résidents fiscaux français", justifie le parquet financier à l'AFP. L'enquête est confiée à l'Office central de lutte contre les infractions financières et fiscales (OCLCIFF).



Edouard Lamort
Journaliste



LAPRESSEENREVUE.EU

V) Laurent Baumel : «Les députés PS subissent une double pression»

Propos recueillis par Aurélien Soucheyre



Photo:AFP

«Nous sommes pour que le mouvement social et syndical obtienne le retrait du texte, mais s'il ne l'obtient pas nous mènerons la bataille parlementaire avec par exemple des amendements de suppression pour les aspects les plus nocifs et controversés de la loi. Dans ce cadre, le mouvement social et syndical est toujours nécessaire et utile car il permet de faire pression lors des débats. Mais cette pression que les députés socialistes peuvent ressentir en circonscription de la part de leur électorat naturel s'oppose à celle, énorme, qu'ils subissent au sein du groupe à l'Assemblée nationale et qui émane du gouvernement. Les choix individuels peuvent donc basculer d'un côté comme de l'autre. Jusqu'au projet de réforme constitutionnelle, le périmètre des socialistes frondeurs semblait figé. Mais lors du vote sur la déchéance de nationalité, on a atteint une étape inattendue : des députés classés comme des fidèles de Manuel Valls ont en leur conviction froncé pour la première fois. La situation est donc remplie d'incertitudes. Pour ma part, je combattrai l'inversion de la hiérarchie des normes dans l'Hémicycle. J'adhère à l'idée que le droit du travail est fait pour traiter les situations

pathologiques, c'est-à-dire pour protéger les employés qui subissent le chantage à l'emploi. Mais je pense que la bataille centrale va se jouer sur la question du périmètre des licenciements économiques, notamment factices ou boursiers. Là-dessus, une partie du groupe socialiste, au-delà des frondeurs, souhaite que la filière française d'un groupe ne soit pas le critère de mesure mais bien sa situation mondiale. En dehors de cet aspect, je conteste l'idée de l'efficacité de ce texte. Allonger le temps du travail et faciliter les licenciements ne va pas favoriser l'emploi. La souplesse déjà apportée dans le passé au Code du travail provoque plus une substitution des contrats précaires aux contrats stables qu'une création d'emplois. »

VI) Noël Mamère « Le peuple doit encore plus se révolter »

Par Noël Mamère, député membre du Groupe écologiste

« Cette loi n'est pas une réforme, c'est une contre-réforme. Elle ne sert pas à lutter contre le chômage mais à offrir encore des cadeaux aux patrons. Après les 40 milliards du CICE donnés sans contreparties, il s'agit maintenant de faciliter les licenciements et d'inverser la hiérarchie des normes. C'est une loi régressive, qui veut précariser les salariés. Ce dossier est vicié et nous demandons son retrait. Une partie du groupe écologiste à l'Assemblée est très favorable au gouvernement. Mais la composante au sein de laquelle je me situe s'oppose à la loi et déposera des amendements de suppression. Nous étions quelques-uns à manifester jeudi dernier. J'espère que la mobilisation citoyenne et populaire, dont le mouvement "Nuit debout" est l'une des traductions, va se poursuivre pour qu'enfin le gouvernement écoute non pas la voix de la rue mais la voix du peuple. Je ne connais pas de précédent de manifestation de gauche contre un gouvernement dit de gauche. C'est une innovation

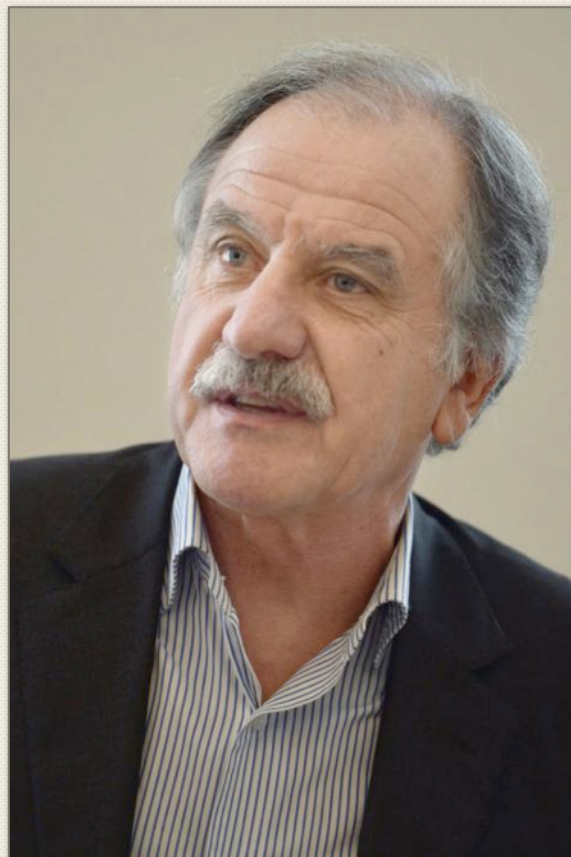


Photo : Miguel Medina/AFP

politique qui prouve bien la dérive néoconservatrice sur le plan des libertés et néolibérale sur celui de l'économie de cet exécutif. Le sentiment de peur et de fragilité lié aux attentats terroristes ne méritait pas que l'on touche à la loi fondamentale pour y recycler cette vieille obsession d'extrême droite qu'est la déchéance de nationalité.

On est à peu près sur le même genre de procédé sur la loi travail : le sentiment de difficulté d'accès à l'emploi ne mérite pas que l'on vienne précariser davantage les Français. J'espère que le peuple de gauche, et même le peuple tout court, va encore plus sortir de sa sidération et se révolter pour mettre en place une société plus tolérante et partageuse.

J'espère que les députés socialistes qui ont voté contre la déchéance de nationalité, iront encore plus vite pour avoir le courage d'exiger le retrait de la loi travail, car elle trahit leurs engagements de campagne de 2012. »

l'Humanité.fr

LAPRESSEENREVUE.EU



change.org

A Suivre...
La Presse en Revue